

Durée : Recyclage - 3 jours / 21 heures

Réf : RGKR96

Formation en présentiel – Groupe de 3 à 6 personnes



Délivrance du CACES®, conformément à la recommandation R 489

Objectif

Être capable de conduire un chariot automoteur en respectant les règles de sécurité et obtenir une attestation de compétences® en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

Public

Toute personne appelée à conduire des engins de la(les) catégorie(s) concernée(s)

Pré requis

Maîtrise des consignes orales et écrites en français, présenter **les aptitudes médicales requises**

Lieu Horaires

Cf calendrier et tarif

Contact

Laurent ELBEZ

06 43 86 70 62

lalbeez@poleformation74.com

Éléments du programme

THEORIQUE

- Contexte règlementaire.
- Technologie des chariots automoteurs de manutention.
- Le métier : Rôles et responsabilités.
- Conditions de stabilité.
- Capacité de charge.
- Vérifications d'usage et entretien à l'occasion de la prise et la fin de poste.

PRATIQUE

- Opération de prise de poste.
- Circulation à vide ou en charge, maîtrise de la maniabilité des chariots.
- Prise et dépose de charge.
- Chargement et déchargement d'un camion.
- Stockage et déstockage dans un palettier.
- Circulation sur plan incliné.
- Manutention de différents types charges.
- Opération de fin de poste.

Modalités pédagogiques

MOYENS MIS A DISPOSITION

Un formateur expérimenté et un testeur certifié.

Vidéo projecteur, ordinateur et maquettes.

Manuel couleur remis à chaque stagiaire.

Un transpalette électrique à conducteur porté et préparateur de commande au sol.

Un chariot élévateur frontal d'une capacité < ou = à 6000kg d'une hauteur de levée > à 4 mètres.

Un chariot élévateur automoteur à mât rétractable d'une hauteur de levée > à 6 mètres.

Une remorque ou simulation de remorque pour les exercices de chargement.

Un plan incliné.

Différentes charges susceptibles d'être utilisées pour la catégorie.

Formation accessible partiellement aux personnes en situation de handicap, consulter le référent AFPI.

EVALUATION - VALIDATION

Tests théoriques et pratiques CACES®, conformément au référentiel CNAMTS

Attestation de fin de formation

Evaluation satisfaction